

COMMUNE DE RANCES



Rapport de la commission de gestion sur le préavis municipal No 01/2025

COMPTES 2024

La commission s'est réunie les 15 mai et 11 juin 2025 en présence de Monsieur Rémy Cand, Syndic et responsable des Finances et de Madame Chrystèle Vidmer, boursière. Nous les remercions pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions. La commission relève que la rapidité avec laquelle les documents ont été transmis a été très appréciée et qu'elle simplifie grandement l'organisation et l'exercice de contrôle qui lui incombe. Nous profitons également de saluer la mise à disposition, sur le site Internet de la Commune, de tous les documents afférents à la prochaine séance du Conseil

Concernant les comptes, l'exercice 2024 boucle avec un excédent de charges de Fr. 35'039.40 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 121'343.00. Compte tenu des attributions et prélèvements aux réserves, le solde de fonctionnement épuré présente un résultat déficitaire de Fr. 94'185.55 (Fr. 4'908.35 attribué au Fonds de réserves affectées – Eau potable, dissolution partielle de Fr. 20'000.- de la « Provision pour perte sur débiteurs impôts », dissolution de Fr. 44'054.50 du « Fonds de réserve exploitation forestière »).

Les amortissements comptabilisés s'élevant à Fr. 118'053.50 (Fr. 102'728.50 pour le patrimoine administratif, Fr. 9'000.00 pour le SIAERV, inclus dans les charges sous compte 810.312.00 et Fr. 6'325.00 pour la Petite Epicerie), **la marge d'autofinancement se monte à Fr. 30'796.70** (Fr. 324'232.10 en 2023 et Fr. 331'531.00 en 2022).

Les principales causes de cette diminution importante, qui ne figuraient pas au budget puisqu'inconnues et imprévisibles lors de son établissement, sont les suivantes :

- Diminution des impôts sur le revenu et la fortune de Fr. 200'000.-
- Plusieurs travaux entrepris urgemment suite aux inondations survenues durant l'année 2024 pour environ Fr. 55'000.- (ces travaux ont fait l'objet d'une tournée de gestion et d'un rapport présenté au conseil en 2024)
- Acquisition du nouveau véhicule communal pour environ Fr. 45'000.-

Nous relevons également que les travaux imprévus réalisés suite aux intempéries sont conformes à ce qui avait été présenté à la commission lors de sa tournée de gestion et que l'ensemble des travaux a été effectué de manière judicieuse, proportionnée et réfléchi et remercions la Municipalité pour sa réactivité. Comptablement, ces frais auraient pu être compensés par une dissolution partielle de la « Provision pour travaux futurs » afin d'exprimer un résultat final plus représentatif de la réalité d'une année ordinaire et réduire ce fonds en prévision du changement de plan comptable.

Concernant les autres fluctuations, la commission relève le travail conséquent de vulgarisation effectué dans le préavis ainsi que son exhaustivité. Ce dernier contient, en effet, toutes les informations importantes ainsi que les diverses explications justifiant les écarts entre le budget et les comptes 2024, ce dont nous remercions la Municipalité et la boursière.

Globalement, nous observons que malgré les éléments précités ayant un impact négatif important sur les comptes de la commune, le résultat final est meilleur que ce qui était prévu au budget. Cela signifie donc que bon nombre d'éléments du budget avaient été estimés de manière excessivement prudente. Il serait donc souhaitable de viser une représentation plus réaliste lors de l'établissement des prochains budgets et pas nécessairement la version la plus pessimiste afin de permettre à l'exécutif et au législatif de prendre les meilleures décisions pour une gestion financière optimale et durable.

Concernant la Petite Epicerie, nous relevons que le résultat final est légèrement meilleur qu'escompté, avec un déficit de Fr. 17'135.-. Afin de permettre à ce commerce de subsister, et comme cela a été communiqué par la Municipalité via différents canaux, la gestion de ce dernier a été remise à la société 4S Concept Sàrl dès le 1^{er} juin 2025. Ce changement devrait permettre de rationaliser le coût de cette infrastructure pour la commune et de libérer la Municipalité de la gestion de celle-ci et du risque économique inhérent à une telle exploitation. Nous rappelons toutefois qu'un montant de Fr. 69'575.- relatif à cet investissement devra encore être amorti au cours des prochains exercices et ce jusqu'en 2035.

En regard de notre précédent rapport relatif aux comptes 2023, nous souhaitons préciser que l'attribution de Fr. 150'000.- effectuée en 2023 en faveur de la « Provision pour perte sur débiteurs – impôts » n'a pas été dissoute dans les comptes 2024. Ce point a été abordé avec la Municipalité et le cas n'ayant toujours pas été réglé par l'ACI, il a été décidé de ne pas dissoudre ce montant. La situation devrait toutefois se résoudre définitivement en 2025.

Au niveau du suivi des investissements, la commission constate que les travaux de curage et d'inspection des canalisations d'eaux usées, approuvées dans le préavis No 01/2023 pour un total de Fr. 55'000.-, n'ont été réalisés que pour un total de Fr. 5'000.-. Les travaux n'étant pas terminés, le premier amortissement de Fr. 11'500.- lié à cet investissement sera reporté d'une année. Compte tenu du nouveau mode de facturation au mètre cube qui sera appliqué dès 2025 par l'AIVM, et afin de respecter les décisions soumises à l'approbation du Conseil, la commission rappelle qu'il serait souhaitable de respecter la planification initiale des travaux présentés, tant en ce qui concerne le suivi du budget ordinaire que celui des investissements, afin de ne pas reporter les problèmes sur les exercices futurs.

La commission relève également que le tableau des dépenses d'investissement annexé aux comptes 2024 comporte certaines incohérences auxquelles la Municipalité a été sensibilisée et qu'il conviendra de corriger ce tableau pour le prochain exercice. Ces corrections sont toutefois sans incidence sur le résultat comptable de l'année.

Au chapitre des domaines autofinancés, nous observons que le service des déchets (comptes 451) présente un manque de recettes de Fr. 8'000.- et celui de l'épuration (comptes 460 et 461), un manque de Fr. 41'000.-. Ce dernier contient toutefois près de Fr. 30'000.- de frais exceptionnels liés aux intempéries survenues en 2024. Dès lors, des mesures devront être prises au cours des prochains exercices afin d'atteindre l'équilibre exigé par la législation. Cela passera donc par une limitation des coûts et une réévaluation des taxes. Le service de l'eau (comptes 810) quant-à-lui, boucle avec un résultat positif de Fr. 4'908.35, permettant ainsi l'attribution à la réserve correspondante de ce montant.

Autres observations :

La commission a été surprise de constater que certaines dépenses extrabudgétaires avaient été engagées, parfois unilatéralement semble-t-il, sans justification tangible ayant un caractère d'urgence, de nécessité ou d'opportunité. Parmi elles, nous trouvons notamment :

- Au compte 310.318.00 Honoraires et prestations de service, des engagements pour plus de Fr. 17'000.- payés à des avocats et autres spécialistes mandatés par Madame Gysler.
- Au compte 352.311.00 Achat matériel et mobilier pour la Grande salle, l'acquisition d'une nouvelle autolaveuse pour plus de Fr. 15'000.-.
- Au compte 352.314.00 Entretien du bâtiment pour la Grande salle, le remplacement des cylindres pour plus de Fr. 6'000.- alors que l'immeuble vient d'être entièrement rénové, décidé, selon le préavis, de manière unilatérale par Madame Gysler.
- Au compte 354.314.00 Entretien du temple, le remplacement de bancs pour plus de Fr. 7'000.-, lié à une usure prématurée causée par les problèmes de chauffage de l'immeuble. La commission s'étonne de constater que le l'état de dégradation des bancs puisse apparaître comme suffisamment urgent pour justifier leur remplacement immédiat alors que rien ne figurait au budget. Concernant l'électricité, il semble que des mesures aient été prises afin de revenir à une consommation normale durant l'exercice 2024. Nous invitons toutefois la municipalité à rester vigilante sur ce point afin d'éviter une nouvelle augmentation de la consommation.

La commission étant mise devant le fait accompli, nous ne pouvons que déplorer de telles initiatives de la part d'une seule municipale. Par ailleurs, sur la base des éléments factuels ressortant des comptes et du préavis, mais également en regard de nos discussions et de nos échanges avec les autres municipaux, le Préfet et divers membres du Conseil, nous ne pouvons que constater les dysfonctionnements internes qui subsistent au sein de la Municipalité et qui nous semblent être indubitablement imputables à Madame Gysler.

En effet, bien que ne disposant d'aucune preuve pour étayer nos propos, la commission dispose d'une certaine liberté pour rendre compte, au Conseil, de sa perception du fonctionnement de l'exécutif. Or, il s'avère désormais évident que Madame Gysler ne parvient pas à trouver sa place au sein de ce dernier, de par son caractère et l'inflexibilité de ses positions notamment, qui nous sont également reprochés par les assemblées au cours desquelles Madame Gysler représente la commune. Les diverses séances de médiation en présence du Préfet n'ont d'ailleurs abouti à aucun progrès en ce sens.

En outre, la commission ne peut éluder les récentes frasques, rapportées dans les différents journaux locaux, qui entachent la réputation de Madame Gysler et qui soulèvent inévitablement des inquiétudes chez les membres de la commission et du Conseil en général. Les manquements financiers qui ont été révélés dans la presse, mis en perspective avec les écarts budgétaires et les décisions unilatérales prises sont autant d'éléments qui, même s'ils ne peuvent être démontrés par la commission, conduisent à une perte de confiance totale.

Malheureusement, tant le Préfet que la Municipalité et même le Conseil sont démunis face à cette situation et nous ne pouvons qu'inviter la principale intéressée à démissionner volontairement afin de mettre un terme à une situation qui ne profite à personne et qui ne fait rayonner notre village que par ses tribulations politiques.

Conclusion :

Pour conclure, la commission remercie la Municipalité et son personnel pour le travail fourni et vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés et à donner décharge à la Municipalité et à la commission de gestion pour leur mandat.

Rances, le 12 juin 2025

Pour la commission de gestion :

Steeve Bourgeois

Pascal Randin

Michaël Sigrist

Jean-Luc Stäubli

Quentin Zehnder (rapporteur)